



Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 30 novembre 2021 :

Décembre 2021

Le 3, participation du président AMF 29 à l'action de sensibilisation à la sécurité routière au collège de l'Aulne, suivie de l'Assemblée générale des élus référents sécurité routière présidée par le préfet du Finistère - Châteauneuf du Faou

Le 4, intervention du président CAP à la table ronde «Et dans nos communes comment vit-on les projets inclusifs» au Forum «Accueillir la différence» - Landerneau

Le 7, Conseil d'administration de l'AMF 29 : intervention du sous-préfet à la relance (bilan et perspectives) - Châteaulin

Signature du renouvellement de la convention de partenariat Info-Maires entre Groupama Loire Bretagne et l'AMF 29 - Châteaulin

Le 10, participation de Mme CLAISSE au temps d'échange sur les AESH à l'invitation du président du Conseil départemental - Quimper

Le 14, Carrefour 2022, réunion préparatoire entre l'AMF 29 et l'agence Bergame

Le 14, participation de M. GOUBIL au groupe de travail départemental sur les Choucas des tours - Quimper

Le 17, réunion des directeurs d'associations de maires de Bretagne - Saint-Brieuc

Janvier 2022

Le 4, remise des éléments comptables codifiés de l'exercice 2021 au cabinet Cellerier, Bénéat et Associés (CBA)

Le 10, participation de Mme CLAISSE au Groupe départemental Egalité - Quimper

Le 11, co-présidence du président AMF 29 du groupe de travail littoral AMF, puis participation au Comité directeur de l'AMF nationale - Paris

Le 11, participation de l'AMF 29 (Mme GODEBERT) à la visioconférence crise sanitaire «le dépistage et la continuité de l'activité scolaire», à l'invitation du préfet

Le 13, soutien de l'AMF 29 à Jean-François TREGUER, maire de Lannilis, condamné pour prise illégale d'intérêts (communiqué AMF 29, participation du président à la conférence de presse - Plabennec)

Le 18, envoi des cotisations 2022, dépôts des appels de cotisation communes et EPCI sur Chorus pro

Le 21, envoi aux 277 communes et 21 EPCI des dossiers de participation du Grand Prix 2022 du meilleur journal organisé par l'AMF 29

Le 21, audition du président CAP, accompagné de la DAD, par la sénatrice, Mme HAVET, accompagnée de son collaborateur, sur le délit de prise illégale d'intérêts

Le 25, 1^{er} séminaire AMF nationale PAD-DAD en visioconférence suivi par la directrice AMF 29

Le 28, réunion de travail en visioconférence du président CAP - DAD 29 avec DAD 54 et les avocats de l'ADM 54, sur le dossier de la prise illégale d'intérêts

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

À quand la fin de ce «vaudeville» et de ce «cirque» ?

Ces qualificatifs peu amènes ont été exprimés par des maires finistériens exaspérés par les ballets incessants d'entrée et de sortie d'élus lors de votes des exécutifs communaux, communautaires et départementaux.

Article 432-12 du code pénal

Je ne vais pas ici vous refaire une explication de texte sur le délit de prise illégale d'intérêts, motivé vous le savez par une exigence de probité par tous partagée, et interprété par le juge judiciaire de façon si extensive qu'il conduit à la complexification ubuesque de notre vie démocratique locale, voire à sa paralysie latente pure et simple.

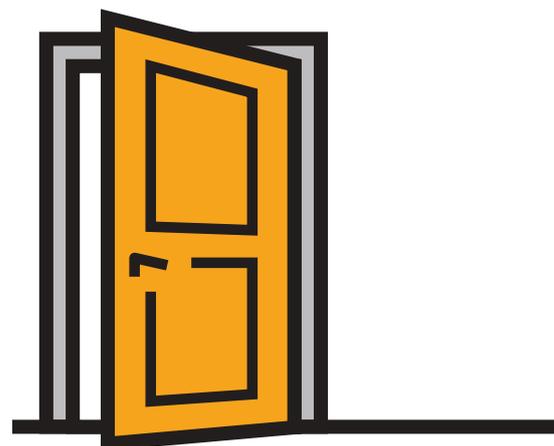
Tout maire, tout président d'EPCI, tout conseiller est aujourd'hui à la merci d'une condamnation pénale puisqu'il peut y avoir aujourd'hui prise illégale d'intérêts même sans intérêt (voire au détriment de son intérêt personnel), ni trouble à l'ordre public, ni préjudice subi par la personne publique.

Et le risque zéro n'existe pas : malgré toutes les précautions prises, en dépit de la bonne foi de l'élu, la faille aussi minime et insignifiante soit-elle est toujours possible. Elle est recherchée avec opiniâtreté par des associations s'arguant contre la corruption publique et conduit parfois - et c'est le cas en Finistère- à des condamnations sidérantes de maires et/ou de leurs adjoints. L'AMF 29 renouvelle ici son soutien unanime à notre collègue Jean-François TREGUER, maire de Lannilis, dont la dernière condamnation nous a tous stupéfiés.

Mobilisation des associations départementales de maires du réseau AMF

Devant l'absurdité des situations vécues et l'exaspération galopante des élus, la voix des élus se fait désormais entendre au-delà de notre département.

Ainsi l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, présidée par Rose-Marie FALQUE, vient de joindre l'AMF 29 pour élargir au Fi-



nistère leur groupe de réflexion de maires et d'avocats, avec pour objectif commun la nécessaire évolution textuelle de l'article 432-12 du code pénal. Tout comme nous suivrons avec attention les modifications du CGCT issues de la commission mixte paritaire 3DS (article 73 Ter) et portant sur la possibilité pour les élus dans certains cas de prendre part au vote.

Il ne s'agit évidemment pas pour les élus d'«intenter un procès à la loi» -comme la presse quotidienne régionale s'en est fait ici l'écho- mais bien de pouvoir continuer à la respecter, garantir la probité publique, sans travailler avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Soyez assurés que les meurthois sont aussi déterminés que les bretons et que, même si le sujet est hautement sensible, des propositions du réseau AMF seront formulées et transmises au législateur dans les mois à venir.

Quant à savoir si elles seront entendues, et encore plus retenues, personne ne peut en présager mais au moins les élus, dans leur pluralisme géographique et républicain, auront essayé de faire bouger les lignes et de rétablir des conditions normales d'exercice de leurs mandats.

Bien sincèrement,
Dominique CAP

Les grands rendez-vous 2022 du réseau AMF 29

● Assemblée générale annuelle de l'AMF 29 le vendredi 4 mars à Pont-l'Abbé



Rendez-vous statutaire annuel, l'Assemblée générale de l'AMF 29 représente aussi un temps fort de débats et d'échanges portant sur les grands dossiers d'actualités des collectivités locales.

Infos pratiques :

Les travaux de cette assemblée 2022 débuteront à 16H00 précises, au centre culturel Le Triskell.

L'**émargement** des maires et présidents d'EPCI (100 % adhérents à l'AMF 29) sera **ouvert à partir de 15H15**.

Les convocations ont été adressées aux adhérents le 4 février et **nous remercions par avance les élus de leur réponse indispensable pour la bonne gestion du quorum**. En cas d'indisponibilité le maire ou le président d'EPCI peut **donner pouvoir** à un adjoint/vice-président ou un de ses homologues.

● Cérémonie de remise des diplômes aux nouveaux maires honoraires

Purement honorifique, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints au maire qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans (centralisation des dossiers par l'AMF 29).

Dans le cadre de son Assemblée générale annuelle, l'AMF 29 aura à **17H00** le plaisir de rendre hommage aux anciens collègues distingués maires honoraires depuis la dernière mandature, un diplôme leur sera remis.

Le **cocktail** qui suivra, proposé à **18H30** à l'issue des allocutions, sera une occasion unique de revoir les anciens édiles retirés de la vie publique.

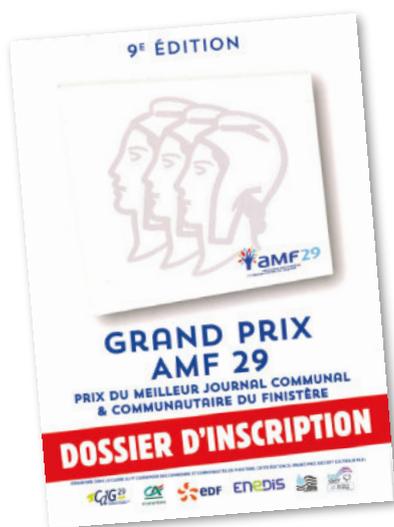
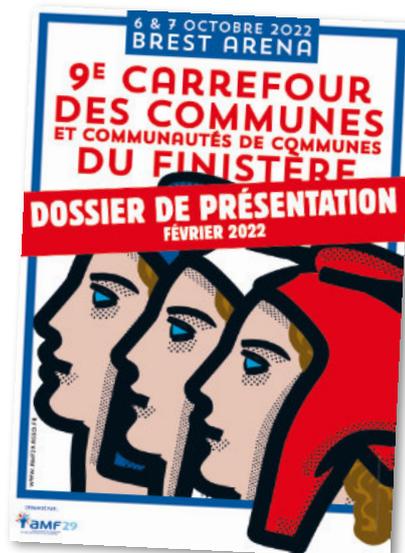
● 9^e édition du Carrefour des communes® organisé par l'AMF 29 les 6 et 7 octobre à Brest Arena

Enfin réunis à la rentrée prochaine pour ce grand rassemblement tant attendu !

Comme tout évènementiel, le 9^e Carrefour des communes et communautés de communes a été bousculé par la crise sanitaire et c'est un Carrefour tout neuf (nouveau programme, nouvel espace) qui vous est proposé en octobre, accompagné de tout le soin habituel qui en fait sa marque de fabrique : une organisation «cousue mains» à tous les étages, conférences, débats, temps forts, scénographie, animations et ponctuation artistique.

Consultez le dossier de présentation :

https://amf29.asso.fr/wp-content/uploads/2022/02/ccf2022_dossier-presentation_2022.pdf



● Cérémonie du 9^e Grand Prix AMF 29 du meilleur journal communal et communautaire du Finistère

Les dossiers de présentation et inscription au Grand Prix 2022 ont été adressés aux 277 mairies et 21 EPCI le 21 janvier : les **6 catégories** par strate de population offrent une chance à toutes les équipes de gagner ce concours, même pour la plus petite commune du Finistère !

Le **dossier** de votre collectivité peut être **transmis** à votre rythme et **au plus tard le 20 mai**, avant d'être examiné par un jury composé d'élus, professionnels de la communication et partenaires.

La **remise officielle des Trophées 2022**, se tiendra le **6 octobre 2022**, en fin d'après-midi, en clôture de la première journée du Carrefour des Communes.

Téléchargez le dossier d'inscription :

https://amf29.asso.fr/wp-content/uploads/2022/02/ccf2022_dossier-grand-prix_2022.pdf

● Congrès des maires de France les 22, 23 et 24 novembre à Paris-Porte de Versailles

Comme chaque année, l'AMF 29 proposera d'organiser votre déplacement et hébergement à Paris.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), créé par l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, permet de financer la réalisation d'actions découlant de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Le FIPD peut contribuer au financement de certains équipements ou installations spécifiques destinés à la sécurisation des bâtiments et des professionnels particulièrement exposés.

À ce titre, il est ouvert un appel à projets départemental pour l'année 2022, afin de permettre aux collectivités de faire remonter leurs besoins relevant des thèmes ci-après :

- vidéo-protection de voie publique ;
- sécurisation des établissements scolaires ;
- équipement des polices municipales (gilets pare balles, caméras piétons) ;
- sécurisation des sites sensibles (lieux de cultes, institutions culturelles...).

Les dossiers sont à adresser par mail à la préfecture, au plus tard le 30 avril 2022, à l'adresse suivante : pref-fipd@finistere.gouv.fr

Pour la constitution des dossiers, il convient d'utiliser impérativement l'imprimé officiel de demande de subvention(s) et ses annexes, téléchargeables via le lien électronique suivant :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Cet imprimé devra être complété des pièces justificatives spécifiques concernant la demande :

Vidéo-protection :

- la délibération du conseil municipal sur le sujet ;
- une attestation du maire certifiant que les travaux ne sont pas commencés et comportant l'engagement (en cas d'obtention d'une subvention) à effectuer ces travaux ;

- le ou les devis signés des deux parties ;
- un RIB ;
- l'arrêté préfectoral d'autorisation d'installer et d'exploiter un système de vidéo-protection concernant les zones à équiper.

Sécurisation des établissements scolaires :

- la délibération du conseil municipal sur le sujet ;
- une attestation du maire certifiant que les travaux ne sont pas commencés et comportant l'engagement (en cas d'obtention d'une subvention) à effectuer ces travaux ;
- le ou les devis signés des deux parties ;
- un RIB ;
- le plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Équipement police municipale - gilets pare balles :

- un courrier du maire formalisant la demande ;
- la délibération du conseil municipal sur le sujet ;
- la facture acquittée.

Équipement police municipale - caméras piétons :

- un courrier du maire formalisant la demande ;
- la délibération du conseil municipal sur le sujet ;
- la facture acquittée ;
- l'arrêté préfectoral autorisant la police municipale à s'équiper en caméras piétons.

Les dossiers trop volumineux pour être transmis de façon dématérialisée pourront être expédiés par voie postale ou être déposés à la préfecture.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la préfecture au 02 98 76 29 62 ou consulter notre site Internet :

<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/FIPD-2022/Appel-a-projets-FIPD-2022>

Soutien aux projets des communes : après avoir finalisé la mise en place du «volet 1» du Pacte Finistère 2030, le travail sur le «volet 2» va s'engager

En 6 mois, le Conseil départemental aura complètement revu sa politique de soutien aux territoires :

- **Entre juillet et septembre 2021**, près de 30 réunions de concertation ont été organisées avec les maires ;
- **En octobre 2021**, les grands principes du «Pacte Finistère 2030» ont été votés : 210 millions d'euros sur le mandat réparti en 3 volets, selon la taille des projets ;
- **En décembre 2021**, les crédits 2022 du volet 1 ont été votés (petits projets des communes de moins de 10 000 habitants, réalisés dans l'année). Les conférences cantonales des maires se sont toutes tenues, et vous êtes extrêmement nombreux à avoir témoigné de votre satisfaction. L'exercice se répétera désormais chaque année selon les mêmes modalités, pour financer de manière très simple et très rapide vos petits projets du quotidien ;
- **En janvier 2022**, les crédits du volet 2 (moyens et gros projets des communes et des EPCI) et du volet 3 (très gros projets à vocation départementale / régionale) ont également été votés.

Il s'agit désormais de construire ensemble les volets 2 du Pacte dans le cadre de chaque EPCI, en contractualisant sur vos projets avec un horizon de 3 ans.

Ce travail sera réalisé entre mars et juin 2022 :

- **En mars, les communes et les EPCI recevront un guide détaillé présentant toutes les «règles du jeu»** : montant alloué sur 3 ans, moda-

lités de décision, rôle respectif des communes et des EPCI, orientations politiques du Département, dépenses éligibles, etc. ;

- **Entre mars et juin, le dialogue s'engagera** entre les communes, les EPCI et le Conseil départemental ;
- **L'objectif est de finaliser ce travail en juin**, pour signer ces volets 2 entre juin et septembre 2022.

Nos quatre objectifs politiques sont les suivants :

- **Plus d'argent pour les projets des communes** : les 210 M€ du Pacte Finistère 2030 représentent un effort considérable du Conseil départemental. Dans les Côtes d'Armor voisines, les dotations annoncées par le Département s'élèvent à 60 M€ à périmètre comparable !
- **Faire beaucoup plus simple que par le passé** : un formulaire unique pour le volet 1, l'alignement des dossiers du volet 2 sur le format du Conseil régional pour éviter de faire deux fois le même travail, un interlocuteur unique au sein du Département, etc.
- **Mettre l'équité et la transparence au cœur du système**. Alors que, par le passé, il existait des écarts énormes entre les EPCI sans aucune justification, nous avons établi une règle de répartition équitable, connue de tous, qui mettra tous les Finistériens sur un pied d'égalité ;
- **Mettre fin à la confusion de l'ancien système** des «Contrats de territoire», qui englobaient des centaines de dispositifs départementaux accumulés au fil des ans. Etablir à la place un nouveau système en 3 volets, permettant d'avoir un niveau de dialogue et de contrôle adapté à la taille de chaque projet.



Votre assureur de proximité
au cœur de vos collectivités !



Groupama
la vraie vie s'assure ici

L'Europe au service du désenclavement de notre territoire

Pierre KARLESKIND, député européen



La géographie a fait de la connexion de notre région au reste du pays, à l'Europe et au monde un enjeu pour les pouvoirs publics depuis des siècles. Par la mer ou par la terre, l'essor de la Bretagne a été marqué par sa capacité à se désenclaver. Ainsi en fût-il des ports qui vécurent leur succès de leur commerce

lointain, ainsi en est-il aussi de l'industrie bretonne qui n'aurait pu se passer du plan routier breton pour se développer dans la seconde moitié du XXème siècle. En ce début de XXIème siècle, le désenclavement se poursuit, accompagné par l'Union européenne, de façon numérique, ferroviaire et maritime.

L'apport de 100 millions d'euros par le fonds européen pour le développement régional (FEDER) entre 2007 et 2013 a permis l'amélioration des lignes Rennes-Brest et Brest-Quimper. Cela représente un tiers du coût total du chantier. L'accélération des trains circulant sur ces lignes permet de mieux insérer notre région dans l'espace économique des échanges nationaux et européens. L'impact sur le développement économique se traduit par des mobilités facilitées dans la pointe bretonne avec des effets sur l'emploi et la création d'entreprise. Le potentiel attractif de la Bretagne mieux connectée au réseau ferroviaire français s'est illustré avec la crise sanitaire. Moyen de transport décarboné, le train contribuera à atteindre les objectifs que nous avons fixés avec le pacte vert pour l'Europe comme la réduction des émissions de gaz à effet de 55% en 2030.

Mais le désenclavement de la Bretagne ne passe pas que par l'amélioration des infrastructures ferroviaires. Le même fonds de développement a permis d'investir, entre 2014 et 2020, 100 millions d'euros pour le développement du numérique en Bretagne avec le déploiement de la fibre. Là aussi la crise sanitaire donne un aperçu des retombées de cet investissement avec la possibilité pour les salariés de travailler depuis chez eux en Bretagne avec un internet de qualité. Le chantier n'étant pas terminé, c'est 70 millions supplémentaires qui seront investis par l'Europe sur les six prochaines années pour finaliser le déploiement et connecter les dernières zones blanches.

Enfin, le 15 décembre 2021 a vu le port de Brest proposé au sein du réseau central de transport ferroviaire européen.

Le réseau central transeuropéen de transport est un programme de développement des infrastructures au sein de l'Union européenne. Il permet de connecter les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que les ports et les aéroports pour faciliter les échanges. Cela concerne nos imports et exports, nos flux de marchandises internes et nos flux de passagers.

Jusqu'à présent, la pointe bretonne n'était pas reliée à ce réseau. Dorénavant grâce à l'énergie déployée depuis près de 10 ans, c'est chose faite. Dès mon élection en 2019 j'ai pris le dossier à bras le corps pour faire bouger les lignes tant du côté européen que du côté français. Et le résultat est là !

Concrètement, quel impact pour nos territoires ? Tout d'abord l'accès à des millions d'euros de fonds européens pour améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne. Nos axes routiers, nos rails, et notre port bénéficieront d'une mise aux normes pour intégrer le réseau. Je serai évidemment attentif également à ce que ce développement soit en accord avec les objectifs environnementaux que nous fixons en Europe. Ensuite des retombées économiques en termes d'implantation d'entreprises et d'emplois. Pour finir, une amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire qui rayonnera au niveau national et européen.

À la fois par ses connexions vers l'est et maintenant autant par l'ouest, la Bretagne continuera son désenclavement et pour une pleine intégration à l'économie de l'Union européenne. Ce résultat pour le port de Brest, fruit du travail des députés et sénateurs de la majorité présidentielle, est devenu une évidence pour la France. Avec le relai qui est le mien à Bruxelles, il est devenu la position européenne !

Une nouvelle page pour notre région, pour la pointe bretonne, pour le port de Brest qui peut devenir à terme un grand port d'import-export (devant d'ailleurs bénéficier prochainement de la certification pour importer des produits bio).

Brest, capitale bretonne de la mer avec ses atouts en recherches océanographiques, ses industries marines, dans le champ de la défense et des énergies renouvelables marque ainsi encore davantage sa position à la pointe de l'Europe !

